

## 55<sup>ième</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 4 – Dialogue interactif avec la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, Mme Elizabeth Salmón

## Intervention du Luxembourg

## 18 mars 2024

Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Madame la Rapporteuse spéciale,

Nous vous remercions pour votre rapport et vos recommandations. Dix ans se sont écoulés depuis la publication du rapport de la Commission d'enquête. La gravité de ses révélations a suscité l'indignation de la communauté internationale. La situation reste extrêmement sérieuse et les mesures supplémentaires de fermeture lors de la pandémie de Covid-19 laissent la Corée du Nord en situation d'isolation quasi-totale. L'exploitation de la population par le biais de travaux forcés afin de financer des programmes de défense nationale va à l'encontre des obligations de l'État à respecter, protéger et réaliser les droits humains de sa propre population, de surcroît lorsqu'elle est en situation d'insécurité alimentaire.

Le Luxembourg encourage les autorités de la République populaire démocratique de Corée, dans l'intérêt de leur propre population, de sortir de cet isolement auto-imposé et d'accepter un engagement constructif et substantiel avec les Nations Unies et les acteurs humanitaires. Un tel engagement devrait comporter une coopération avec les mécanismes de ce Conseil, dont la Rapporteuse spéciale, de même qu'avec les organes conventionnels. Nous exhortons également les États accueillant des rescapés de la RPDC de respecter pleinement le principe de non-refoulement et de leur accorder le statut de protection internationale.

Madame la Rapporteuse spéciale,

Merci pour vos recommandations en matière d'établissement des responsabilités : estimez-vous que le Haut-Commissariat et la société civile ont tous les moyens nécessaires à cette fin ?

Je vous remercie de votre attention.